

RECOMMANDATIONS POUR LA CONFERENCE CLIMAT DE MARRAKECH (COP22)

L'Accord de Paris définit un cap très clair pour la lutte contre le réchauffement. Signal politique positif, l'accord sera déjà en vigueur pour la COP22 à Marrakech, où il fera l'objet d'un premier approfondissement.

La Plateforme Justice Climatique, qui réunit les organisations environnementales, les syndicats, les organisations Nord Sud et les Conseils de la jeunesse demande à nos décideurs politiques de :

En préparation à la COP22 :

- Ratifier au plus vite l'Accord de Paris;
- Honorer la promesse de prévoir un financement climat de 50 millions d'euros additionnels en faisant appel aux sources innovantes de financement¹ et assurer que ces moyens répondent aux besoins d'adaptation des pays les plus vulnérables;

D'ici 2020

L'Accord de Paris entrera plus tôt qu'imaginé en vigueur mais réfère à 2025 et 2030. Afin de respecter l'objectif d'une limitation du réchauffement à 1,5°C, les prochaines années seront cruciales. Le focus de la COP22 doit dès lors être la mise en œuvre rapide et le relèvement des ambitions à court terme, tout en refusant les fausses solutions².

- Tout mettre en œuvre pour dépasser les objectifs belges 2020 et plaider pour que l'Union européenne et les autres pays développés fassent de même;
- Plaider pour la révision des contributions nationales (Nationally Determined Contributions - NDC) d'ici le dialogue facilitatif de 2018. Rehausser également les objectifs européens 2030, qui ne sont pas en phase avec l'Accord de Paris³;
- Parvenir à Marrakech à une feuille de route pour atteindre les 100 milliards de dollars annuels promis pour le financement climat d'ici 2020, financement essentiel pour une action rapide dans les pays en développement. La contribution équitable de la Belgique à cet objectif est de 500 millions d'euros annuels d'ici 2020.

Transparence

- Veiller à un équilibre dans les discussions, les procédures et les lignes directrices concernant aussi bien l'action (réduction des émissions, adaptation, ...) que le soutien (financement climat, renforcement des capacités,...), et veiller à ce que suffisamment de moyens soient mis à disposition pour permettre à tous la mise en œuvre;
- Assurer la plus haute forme d'intégrité environnementale;
- Développer des principes communs pour un rapportage transparent et exhaustif sur toutes les sources d'émissions et d'absorption des gaz à effet de serre.

Transition juste

- Assurer l'implémentation, pendant la COP22, de la transition juste, qui s'appuie sur le dialogue social, les investissements massifs, le développement des compétences, le respect des droits humains, et un système fort de protection sociale;
- Implémenter la transition juste aussi en Belgique dans le cadre d'un Plan National Climat pour une économie bas carbone et en Europe par l'inclusion du principe dans la contribution européenne (NDC);

Financement climat international

- Soutenir l'adaptation dans les pays en développement par le biais d'un objectif financier quantitatif, public, qui tende vers l'équilibre avec le financement de l'atténuation;
- Parvenir à une définition équitable du financement climat international, qui respecte les principes de l'Accord de Paris et à un nouveau cadre, clair, pour le rapportage.

Utilisation des terres

- Examiner de manière holistique les réductions d'émissions liées à l'utilisation des terres (forêts, agriculture) prévues dans l'Accord de Paris, un secteur crucial pour les revenus et la souveraineté

¹ Nous attendons de la Belgique qu'elle contribue de façon constructive à la mise en œuvre de la taxe européenne sur les transactions financières, dont les revenus pourront être employés pour les défis internationaux. D'autres sources innovantes de financement sont la réallocation des subsides aux énergies fossiles et les revenus du système européen d'échange des émissions.

² Nous entendons entre autres les risques liés au concept de neutralité carbone ('net zero emissions'), les mécanismes de compensation carbone, les agrocarburants non durables, le CCS appliqué aux centrales électriques à charbon et l'usage de biomasse non durables (tant de provenance nationale que importé des pays du Sud).

³ <http://www.caneurope.org/climate/climate-energy-targets>

alimentaire de milliards de personnes partout dans le monde, en tenant compte de l'intégration des principes clefs tels que le respect du droit à la terre, aux ressources naturelles et à l'alimentation, de la participation des communautés concernées, le maintien et la restauration des écosystèmes;

- Prioriser les réductions drastiques des industries lourdes et des pays industrialisés eux-mêmes, voie la plus rapide et la plus efficace, transparente et équitable pour assurer la transformation économique qui est nécessaire aujourd'hui.

Pertes et Préjudices

- Mettre plus l'accent sur le renforcement des actions et du soutien dans le dossier pertes et préjudices et sur les besoins de moyens supplémentaires pour le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et préjudices (MIV) pour exercer ses fonctions;
- Se montrer proactif pour la renégociation du nouveau programme d'action de 5 ans du MIV;
- Défendre la nécessité de moyens financiers supplémentaires, au-delà de la promesse des 100 milliards de dollars, pour les pertes et préjudices dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

La Plateforme Justice Climatique est une plateforme de la société civile belge coordonnée par le CNCD-11.11.11 et son homologue flamand 11.11.11 et formée de ADG, ABVV-FGTB, ACV-CSC, APERe, Associations21, Bond Beter Leefmilieu (BBL), Beweging.net, Broederlijk Delen, CGSLB-ACLVB, Climate Express, Climaxi, Conseil de la Jeunesse, EcoKerk, Entraide et Fraternité, FSTM, Médecine pour le Tiers Monde (M3M), Greenpeace, Inter-environnement Wallonie (IEW), Climat et Justice sociale, Natuurpunt, NatuurpuntCVN, Oxfam-Solidariteit, Oxfam Wereldwinkels, Protos, SLCD, SOS FAIM, Vlaamse Jeugdraad, Vredeseilanden en WWF.